



ÉCOLE INTERNATIONALE
Lucille-Teasdale

A stylized, three-dimensional orange figure is positioned behind the text. The figure has a rounded head, a long horizontal body, and two legs that curve downwards and outwards. It appears to be holding a small globe in its upper body area.

Maquette
2016 - 2017

INFORMATIONS À L'INTENTION DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE ET DE LEURS PARENTS

Présentation

Ce prospectus contient des informations sur le système scolaire et les principales règles qui le régissent. Il constitue un outil d'orientation qui vise à aider l'élève à mieux réussir à l'école et à mieux planifier ses études. Pour compléter ou approfondir l'information contenue dans ce prospectus, il est recommandé de se référer au personnel d'orientation de l'école ou au guide d'information de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Conditions d'admission et d'inscription

Tout élève fréquentant une école de la Commission scolaire Marie-Victorin est réinscrit automatiquement pour l'année suivante, à la même école, à moins qu'il ne déménage dans un autre secteur.

Chaque année, les parents de l'élève ont le droit de choisir un autre établissement de la Commission scolaire Marie-Victorin. Dans ce cas, la demande doit être faite au plus tard le 31 mars précédant la rentrée scolaire.

L'élève qui ne fréquente pas une école de la Commission scolaire Marie-Victorin ou qui prévoit déménager à Brossard doit s'inscrire à son école de secteur le plus tôt possible. À cet effet, il doit se présenter à l'école, sur rendez-vous, accompagné obligatoirement d'un parent, muni des documents suivants :

- a) Un certificat de naissance (document original);
- b) Tous ses bulletins scolaires à partir de la première année du troisième cycle du primaire.

Les élèves extraterritoriaux (domiciliés à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin) doivent, pour s'inscrire, en formuler la demande annuellement à leur propre commission scolaire.

Choix de cours

Lors de la période des choix de cours, l'élève doit :

- 1- analyser attentivement le prospectus 2016-2017 de l'établissement;
- 2- prévoir son cheminement scolaire;
- 3- choisir ses options* en conformité avec ses goûts, ses champs d'intérêt et ses aptitudes en tenant compte :
 - a) des préalables à chaque cours;
 - b) de ses chances de réussite.

L'élève consultera les pages « Règles de passage » du prospectus. L'accessibilité aux cours à option et aux cours d'enrichissement est également assujettie aux possibilités de l'organisation scolaire.

* Pour être porté à l'horaire, un cours à option devra avoir un nombre suffisant d'inscriptions.

Note : La confirmation du choix de cours vaut pour l'année entière.

Cycles d'enseignement

Les cycles de l'enseignement secondaire se divisent comme suit :

- le premier cycle comprend les classes de la première et deuxième année du secondaire;
- le second cycle comprend les classes de la troisième, quatrième et cinquième année du secondaire.

RÈGLES DE SANCTION DES ÉTUDES 2016-2017

RÈGLES DE SANCTION À COMPTER DE 2010

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires (D.E.S.) à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1° 6 unités en français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2° 4 unités en anglais de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités en mathématique de la 4^e secondaire;
- 4° 4 unités en science et technologie ou 6 unités en applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5° 4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6° 2 unités en arts de la 4^e secondaire;
- 7° 2 unités en éthique et culture religieuse ou 2 unités en éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

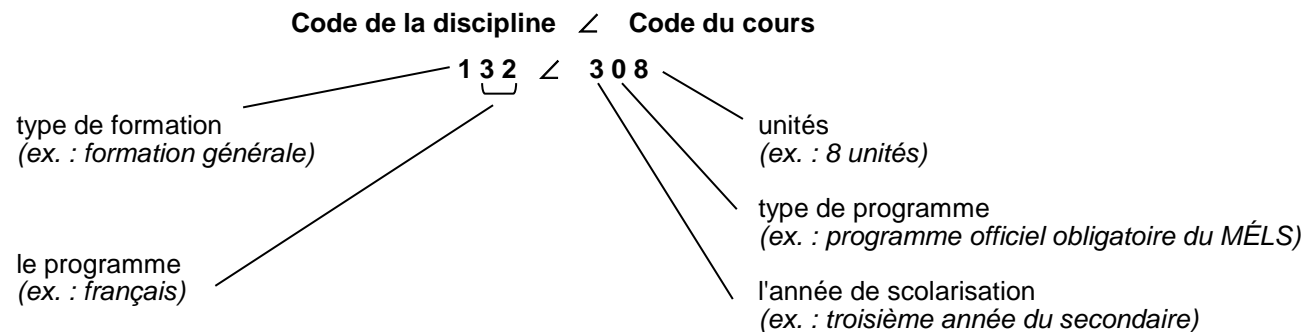
CONDITION MINIMALE D'ADMISSION AUX ETUDES COLLEGIALES

Pour les élèves qui désirent poursuivre leurs études au collégial, la condition d'admission est la suivante :

- Obtention du diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

CODIFICATION DES COURS

Le code d'identification des cours a six positions et contient les éléments suivants :



CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT DU PEI DE L'IB

Afin d'obtenir le certificat du PEI (Programme d'éducation intermédiaire), l'élève doit réussir chacune des matières qui sont évaluées avec les critères de l'IB et les examens à l'ordinateur ainsi que le projet personnel.

L'élève doit également avoir satisfait aux exigences de l'école en matière de bénévolat.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DÉSI (DE LA SEBIQ)

Obtenir le DES et être admissible au certificat de l'IB.

Avoir satisfait aux exigences de l'école en matière de bénévolat.

Réussir les matières suivantes : espagnol, CMC, mathématique de 5^e, chimie ou physique, enrichissement en anglais et en français ainsi que le projet personnel.

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'APPESI (DE LA SEBIQ)

Obtenir le DES.

Avoir satisfait aux exigences de l'école en matière de bénévolat

Avoir suivi les 6 matières obligatoires (option de flexibilité) pour l'IB. Les matières obligatoires sont les suivantes : français, anglais, mathématique, science, CMC, éducation physique.

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE

**CADRE DE RÉFÉRENCE DES NORMES DE PROMOTION
POUR LE PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE
2016-2017**

Le comité des coordonnateurs de la Commission scolaire Marie-Victorin s'est réuni en février 2001 afin d'établir les normes de promotion communes à toutes ses écoles.

Pour ce faire, il s'est d'abord inspiré de la philosophie du programme de l'Organisation du baccalauréat international et des prescriptions exigées par la Société des écoles internationales du Québec et de la francophonie.

Pour son passage au niveau supérieur, l'élève doit satisfaire les exigences des volets suivants : réussite sur le plan académique, maintien de l'intérêt en lien avec le développement des qualités du profil de l'apprenant ainsi que le service communautaire.

Cependant, l'école se réserve le droit d'analyser les dossiers des élèves qui, pour des raisons particulières, ne répondent pas aux exigences.

Une certaine rigueur ne devrait pas exclure la possibilité de laisser à l'élève le droit à l'erreur et la chance de se reprendre.

RENDEMENT SCOLAIRE

Avant tout, il est obligatoire de respecter les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Pour que l'élève puisse poursuivre ses études dans le programme, il doit également répondre aux exigences de l'IB et de la SÉBIQ afin d'obtenir les diplômes décernés par chacun de ces organismes (certificat du PEI dans le cas de l'IB et DÉSI dans celui de la SÉBIQ).

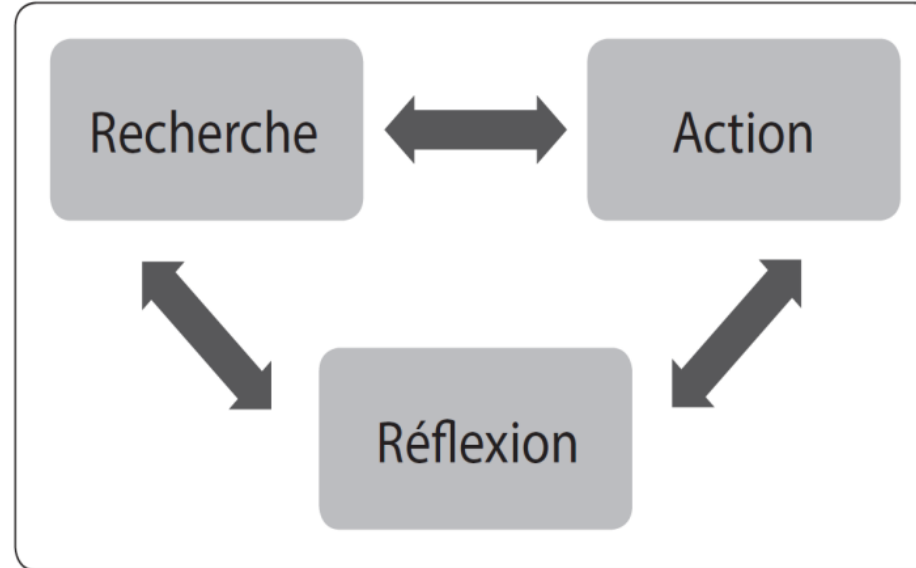
- L'élève a l'obligation de réussir les matières séquentielles (anglais, français, mathématique) en plus de celles exigées pour le diplôme d'études secondaires internationales et le certificat de l'IB mais avec la possibilité de reprise, selon les modalités de l'école; ainsi, pour le certificat de l'IB, l'élève doit réussir le projet personnel, les évaluations par critères dans chacune des matières et les examens à l'ordinateur durant la dernière année du programme.
- Les exigences pour accéder aux différents cours de mathématique et de science sont déterminées par l'école, selon sa politique interne.

PROFIL DE L'APPRENANT DE L'IB

Pour un élève inscrit au programme d'éducation internationale, il est important d'intégrer la philosophie ainsi que les grands concepts de l'IB soit : l'ouverture interculturelle, la communication et l'apprentissage global. De plus, l'élève doit être ouvert à développer les qualités du profil de l'apprenant qui lui serviront tout au long de sa vie.

L'enseignement et l'apprentissage dans le cadre des programmes de l'IB

Dans le cadre des programmes de l'IB, l'enseignement et l'apprentissage partent d'une conception de l'éducation qui met en relief les nombreuses manières dont les individus travaillent ensemble afin de construire du sens et de comprendre le monde qui les entoure. Terrain d'interaction entre la recherche, l'action et la réflexion, cette approche constructiviste aboutit à des classes ouvertes au sein desquelles les opinions et les points de vue multiples sont valorisés. Le système éducatif de l'IB prépare les élèves à apprendre tout au long de leur vie, que ce soit de manière indépendante ou en collaboration. Les communautés d'apprenants sont alors prêtes à relever des défis mondiaux complexes grâce à une expérience d'apprentissage dynamique structurée par la recherche, l'action et la réflexion.



Réf. Figure 2 / Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique

Recherche

La recherche continue structure les programmes établis, enseignés et évalués des programmes de l'IB. Ces derniers accordent une place importante à la recherche structurée, qui s'appuie sur des ensembles établis de connaissances et des problématiques complexes. Dans le cadre de cette approche, les connaissances et les expériences antérieures forment la base de tout nouvel apprentissage. La curiosité des élèves, dynamisée par un programme d'études soigneusement conçu, fournit le moteur le plus efficace d'un apprentissage intéressant, pertinent, stimulant et riche de sens.

Action

L'action fondée sur des principes est à la fois une stratégie et un objectif dans les programmes de l'IB. Elle illustre l'engagement de l'IB à enseigner par le biais d'expériences pratiques et ancrées dans la réalité. Les apprenants de l'IB agissent à la maison, en classe, à l'école, dans leurs communautés et à l'échelle mondiale. L'action implique d'apprendre en agissant, ce qui permet d'apprendre des choses sur soi et sur les autres. Les écoles du monde de l'IB privilégient l'action combinant intégrité et honnêteté ainsi qu'un grand sens de l'équité et du respect de la dignité des individus et des groupes.

Des environnements d'apprentissage stimulants aident les élèves développer leur imagination et la motivation dont ils ont besoin pour satisfaire leurs propres besoins et ceux des autres. L'action fondée sur des principes se caractérise par des choix responsables et implique parfois de prendre la décision de ne pas agir. Des individus, des organisations et des communautés peuvent entreprendre des actions fondées sur des principes lorsqu'ils explorent les dimensions éthiques de certains défis personnels ou mondiaux. Dans les programmes de l'IB, l'action peut impliquer un apprentissage par le service, la défense d'une cause, une autoformation et l'éducation des autres.

Réflexion

La réflexion critique est le processus par lequel la curiosité et l'expérience mènent à une meilleure compréhension. Les apprenants doivent se montrer critiques à l'égard de la manière dont ils utilisent leurs preuves, leurs méthodes et leurs conclusions. La réflexion implique également d'être conscient des éventuels partis pris et inexactitudes dans son propre travail et dans celui des autres.

Le système éducatif de l'IB encourage la créativité et l'imagination. Il offre aux élèves l'occasion de réfléchir sur la nature de la pensée humaine et de développer les compétences et les engagements nécessaires pour, d'une part, faire appel aux informations dont ils ont besoin, et d'autre part analyser leurs propres réflexions et efforts qui s'incarnent dans les résultats et accomplissements qui en découlent.

Portés par la recherche, l'action et la réflexion, les programmes de l'IB visent à développer chez les élèves un éventail de compétences et d'aptitudes qui les aident à prendre en charge et évaluer efficacement leur propre apprentissage. Ces approches de l'apprentissage essentielles comprennent des compétences de recherche, de pensée critique et créative, de collaboration, de communication, de gestion des informations et d'autoévaluation.

PROJET PERSONNEL

Le projet personnel, réalisé en dernière année, aide les élèves à développer les qualités du profil de l'apprenant de l'IB et leur procure une excellente occasion de démontrer les compétences liées aux approches de l'apprentissage qu'ils auront développées tout au long du programme. Ce projet encourage les élèves à devenir des apprenants autonomes tout au long de leur vie. Tous les élèves de 5^e année du PEI sont tenus de réaliser le projet personnel.

Le projet personnel encourage les élèves à mettre en pratique et à renforcer leurs compétences liées aux approches de l'apprentissage. Il les incite à consolider leurs acquis préliminaires ainsi que leurs connaissances spécifiques aux matières. Il leur permet en outre d'explorer un domaine qui les intéresse personnellement. Les projets personnels doivent porter sur un défi qui motive et intéresse personnellement les élèves.

PREMIÈRE ANNÉE DU SECONDAIRE

COURS OBLIGATOIRES

ANG104	Programme local d'anglais avancé	136 104 134 152	4	---	4 + 2
FRA108 MTI100	Français, langue d'enseignement Méthodologie et technique du travail intellectuel	132 108	8 Cours intégré	---	8
MAT106	Mathématique	063 106	6	---	6
MUS104	Musique	169 104	4	---	4
EDU102	Éducation physique et à la santé	043 102	2	---	2
GEO103 et HIS103	Géographie	095 103	3	---	3
	Histoire et éducation à la citoyenneté	087 103	3	---	3
ECR102	Éthique et culture religieuse	069 102	2	---	2
SCT104	Science et technologie	055 104	4	---	4
---	Projet technologique	---	---	Projet obligatoire en 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ.	
SCO100	Communauté et service	---	---	Dix heures de service communautaire sont obligatoires à la première année du secondaire pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ. F : fait ou NF : non fait	

DEUXIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MATIÈRE	NBRE PÉRIODES	REMARQUES OU PRÉALABLES	UNITÉS
ANG204	Programme local d'anglais avancé	136 204 134 272	4	---	4 + 2
FRA208 MTI240	Français, langue d'enseignement Méthodologie et technique du travail intellectuel	132 208	8 Cours intégré	---	8
MAT206	Mathématique	063 206	6	---	6
MUS204	Musique	169 204	4	---	4
EDU202	Éducation physique et à la santé	043 202	2	---	2
GEO203 et HIS213	Géographie	095 203	3	---	3
	Histoire et éducation à la citoyenneté	087 213	3	---	3
ECR202	Éthique et culture religieuse	069 202	2	---	2
SCT204	Science et technologie	055 204	4	---	4
---	Projet technologique	---	---	Projet obligatoire en 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ.	---
SCO200	Communauté et service	---	---	Quinze heures de service communautaire sont obligatoires à la deuxième année du secondaire pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ. L'élève doit avoir réussi SCO100.	F : fait ou NF : non fait

TROISIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MATIÈRE	NBRE PÉRIODES	REMARQUES OU PRÉALABLES	UNITÉS
ANG334	Programme local d'anglais avancé	136 304 134 382	4	---	4 + 2
FRA308 MTI340	Français, langue d'enseignement et enrichissement Méthodologie et technique du travail intellectuel	132 308	8 Cours intégré	---	8
MAT306	Mathématique et enrichissement	063 306	6	---	6
ART302	Arts plastiques	168 302	2	---	2
EDU302	Éducation physique et à la santé	043 302	2	---	2
ESP304	Espagnol	141 304	4	---	4
HIS304	Histoire et éducation à la citoyenneté	087 304	4	---	4
SCT306	Science et technologie	055 306	6	---	6
---	Projet technologique	---	---	Projet obligatoire en 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ.	---
SCO300	Communauté et service	---	---	Vingt heures de service communautaire sont obligatoires à la troisième année du secondaire, pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ. L'élève doit avoir réussi SCO200.	F : fait ou NF : non fait

QUATRIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MINISTÈRE	NBRE PÉRIODES	REMARQUES OU PRÉALABLES	UNITÉS
ANG434	Programme local d'anglais avancé	136 406	4	---	6 +
		134 402			2
FRA406	Français, langue d'enseignement et enrichissement	132 406	6	---	6 +
		128 451			2
MAT4C6 ou	Mathématique CST	063 404	6	---	4
MAT4S6	Mathématique SN	065 406	6	Avoir réussi au sommaire les deux compétences de MAT306 dont la compétence 2 avec un résultat de 74 % et plus. *(voir note ci-dessous)	6
ART402	Arts plastiques	168 402	2	---	2
EDU402	Éducation physique et à la santé	043 402	2	---	2
ESP404	Espagnol	141 404	2	---	4
HIS404	Histoire et éducation à la citoyenneté	087 404	4	---	4
ECR402	Éthique et culture religieuse	069 404	2	---	4
SCT408	Science et technologie	055 404	4	** voir note ci-dessous	4
	Science et technologie de l'environnement	058 404	4		4
MTI441	Méthodologie et technique du travail intellectuel	117 441	Cours intégré	Préparation du projet personnel.	1
SCO400	Communauté et service	---	---	Quinze heures de service communautaire en quatrième du secondaire sont obligatoires pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ. L'élève doit avoir réussi SCO300.	F : fait ou NF : non fait

* L'élève en échec en mathématique de 3^e secondaire doit suivre un cours d'été. Il sera automatiquement classé en CST en 4^e secondaire.

** L'élève en échec en science et technologie de 3^e secondaire doit suivre un cours d'été.

CINQUIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MINISTÈRE	NBRE PÉRIODES	REMARQUES OU PRÉALABLES	UNITÉS
ANG534	Programme local d'anglais avancé	136 506	4	---	6
		134 502			+ 2
ART502	Arts plastiques	168 502	2	---	2
CHI504 et HIS594	Chimie	051 504	4	---	4
	Histoire et civilisation du XX ^e siècle	085 574	4	---	4
CHI504 et PHY504	Chimie	051 504	4	---	4
	Physique	053 504	4	Avoir réussi science et technologie et science et technologie de l'environnement avec un résultat de 70% ou plus. Être inscrit en MAT5S6. *(voir note ci-dessous)	4
CMC504	Connaissance du monde contemporain	092 504	4	---	4
ECR502	Éthique et culture religieuse	069 502	2	---	2
EDU504	Éducation physique et à la santé	043 502	4	---	2
	Éducation physique programme local	046 552			+ 2
FRA506	Français, langue d'enseignement et enrichissement	132 506 128 551	6	---	6 + 2
PRP504	Projet personnel	117 544	Hors horaire	Avant la fin de la quatrième année du secondaire, la problématique et l'intention du projet personnel devront avoir été acceptées. La réussite du projet personnel est nécessaire pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ.	4
MAT5C6 ou MAT5S6	Mathématique CST	063 504	6	---	4
		À déterminer		Programme local	2
	Mathématique SN	065 506	6	Avoir réussi MAT4S6 *(voir note ci-dessous)	6
SCO500	Communauté et service	---	---	Cinq heures de service communautaire sont obligatoires à la cinquième année du secondaire, pour l'obtention des diplômes de l'IB et de la SÉBIQ. L'élève doit avoir réussi SCO400.	F : fait ou NF : non fait

*L'élève peut s'inscrire en math SN de 5^e s'il a réussi le pont (CST/SN) ou un cours d'été en math SN de 4^e avec un résultat de 75% ou plus.